



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK  
IBRD · IDA

IFC  
International  
Finance Corporation

MIGA  
Multilateral Investment  
Guarantee Agency

# Djibouti :

*Diagnostic-pays du  
secteur privé*

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



SEPTEMBRE 2026

# À propos du Diagnostic-pays du secteur privé

Le secteur privé est le moteur de la croissance économique à long terme et un catalyseur du développement économique et social à l'échelle mondiale. Lorsqu'il est performant, il favorise l'innovation et l'esprit d'entreprise, améliore l'accessibilité et la qualité des opportunités économiques et encourage l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans les économies en développement, ce secteur crée la plupart des emplois, génère des recettes fiscales et est à l'origine d'un volume important d'investissements.

Le Diagnostic-pays du secteur privé (DPSP) vise à débloquer l'investissement privé et à créer des emplois grâce à des mesures publiques adaptées. Élaboré conjointement par les institutions du Groupe de la Banque mondiale, chaque rapport propose une analyse de secteurs spécifiques de l'économie susceptibles de se développer plus rapidement grâce à un accroissement des capitaux privés, une fois les contraintes stratégiques et réglementaires pertinentes levées.

Conçus du point de vue d'un investisseur ou d'un entrepreneur, les DPSP visent à identifier les opportunités d'investissement privé inexploitées ainsi que les obstacles connexes (les rapports précédents peuvent être consultés [ici](#)). Les secteurs de l'économie sont choisis en tenant compte de leur capacité à attirer les investissements privés, à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à générer des recettes intérieures et à favoriser une croissance durable et inclusive grâce à des actions publiques ciblées. Ces rapports constituent un outil permettant d'aider les responsables publics à déterminer, à court terme, les mesures nécessaires pour lever les obstacles à l'investissement privé, tout en poursuivant des objectifs de développement plus larges.

Rédigés à l'intention d'investisseurs nationaux et étrangers, de responsables gouvernementaux, des services et de la direction du Groupe de la Banque mondiale, de la société civile ainsi que d'autres partenaires de développement, les DPSP sont des diagnostics nationaux fondamentaux du Groupe de la Banque mondiale visant à orienter la conception et la mise en œuvre des stratégies-pays, des projets d'investissement public et privé, des opérations d'appui budgétaire, des services de conseil ainsi que d'autres travaux d'analyse.

Il s'agit d'un outil indispensable du programme d'action du Groupe de la Banque mondiale en faveur de l'emploi, tel qu'énoncé dans le document du Comité du développement 2025 sur l'emploi intitulé [The Path to Prosperity](#), qui souligne la nécessité de faire du secteur privé un moteur central de la création d'emplois à grande échelle. Les diagnostics à la fois nationaux et sectoriels qu'ils proposent mettent en lumière les obstacles systémiques à l'investissement privé, qui constitue un levier essentiel à la création d'emplois. Les DPSP sont pleinement alignés sur l'approche du Comité du développement en matière de développement du secteur privé et de création d'emplois. Cette approche vise à établir les conditions fondamentales de l'emploi par l'investissement dans le capital humain et les infrastructures, la promotion de politiques favorables aux entreprises et la mobilisation de capitaux privés à grande échelle, afin de renforcer la capacité des entreprises à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

# Djibouti:

## *Diagnostic-pays du secteur privé*

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



SEPTEMBRE 2026



**WORLD BANK GROUP**

THE WORLD BANK  
IBRD • IDA

**IFC**

International  
Finance Corporation

**MIGA**

Multilateral Investment  
Guarantee Agency

# Remerciements

Le Diagnostic-pays du secteur privé de Djibouti a été préparé par une équipe du Groupe de la Banque mondiale, dirigée par Jean Michel Marchat et Nada Farid. L'équipe principale était composée de Juliana Somerville Beall, Jacqueline Irving, Maxime Kamdem, Gal Komem, Wouter Schalken, Guy Zibi et Laura Monteagudo Molina. Le projet a bénéficié de l'expertise sectorielle et de l'appui à la recherche d'Audrey Ariss, Abel Brook, Georges Joseph Ghorra, Adèle Yvette Paris, Alex Pio, Carlo Maria Rossotto et Dina Rifaat. Adama Badji a fourni un appui administratif et une assistance éditoriale.

Les pairs évaluateurs Lucine Lominy, Diderot Guy D'Estaing Sandjong Tomi, Frédéric Pierre René Picard, Karla Díaz Clarke, Shaun Mann, Dolele Sylla et Sylvia Solf ont formulé de très précieux commentaires.

L'équipe de direction était menée par Cheick-Oumar Sylla et Stéphane Guimbert, qui ont validé le rapport. Paolo Mauro, Nadir Mohammed, Sandeep Mahajan, Fatou Fall, Jeff Chelsky, Maiko Miyake, Djibrilla Issa et Yira Mascaró ont apporté tout au long du processus des orientations et des conseils stratégiques.

Nous tenons également à remercier chaleureusement l'ensemble des parties prenantes locales pour leur soutien et leurs contributions, notamment le ministère de l'Économie et des Finances, la Chambre de commerce de Djibouti et l'Autorité de régulation multisectorielle de Djibouti, dont la collaboration a été essentielle à la réalisation de ce travail.

# Résumé analytique

Le Diagnostic-pays du secteur privé (DPSD) est un diagnostic pays fondamental du Groupe de la Banque mondiale, produit pour guider la conception, la mise en œuvre et la hiérarchisation de politiques économiques pouvant être mises en œuvre dans un délai de trois à cinq ans.

Les DPSD sont destinés à intéresser les investisseurs, les responsables gouvernementaux, la société civile et d'autres partenaires de développement. Conçus du point de vue d'un investisseur ou d'un entrepreneur, les DPSP visent à identifier les possibilités d'investissement privé inexploitées et les obstacles qui s'y opposent. Les sous-secteurs de l'économie sont choisis en fonction de leur capacité à attirer l'investissement privé, à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à générer des recettes intérieures et à favoriser une croissance durable et inclusive en réponse à des mesures de politiques économique ciblées.

Ce rapport et la collecte de données sous-jacente ont été achevés début avril 2026. La préparation a donné lieu à des recherches documentaires, à des analyses de chaînes de valeur et à la consultation de multiples parties prenantes. Ce rapport complète le Diagnostic du secteur privé 2023 (SFI 2023) existant en élargissant l'analyse sectorielle et en identifiant des mesures stratégiques ciblées pour lever les obstacles au développement du secteur privé dans des sous-secteurs spécifiques.

## Djibouti a connu une croissance robuste, mais des défis subsistent

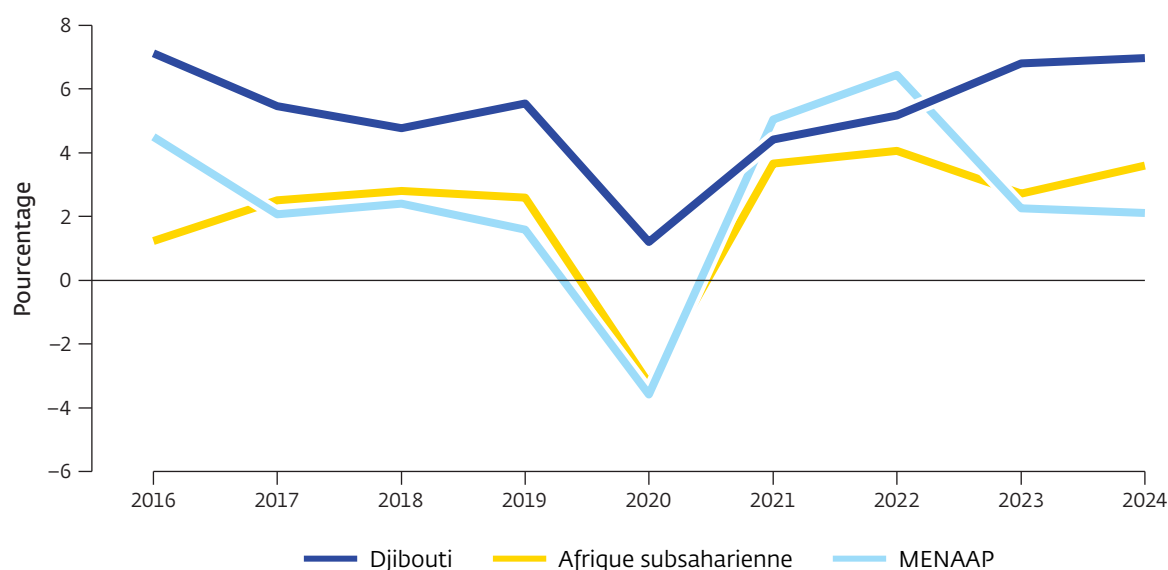
**Djibouti dispose de facteurs de croissance stratégiques.** Le pays bénéficie d'un emplacement stratégique en Afrique de l'Est, au niveau du détroit de Bab-el-Mandeb - une porte maritime vitale qui régit l'accès à l'entrée sud de la mer Rouge et relie celle-ci à l'océan Indien - à côté de certaines des voies maritimes les plus fréquentées du monde. Il abrite également huit câbles sous-marins opérationnels et constitue un pôle régional pour l'information, la communication et les technologies (TIC). Ainsi, le pays a attiré d'importants investissements directs étrangers (IDE) et a la possibilité d'attirer davantage d'investissements nationaux et étrangers dans certains secteurs si certaines contraintes critiques sont levées.

**Djibouti a connu une croissance robuste ces dernières années (figure ES.1).** La croissance du produit intérieur brut (PIB) a été en moyenne de 5,3 % par an entre 2016 et 2024, dépassant la performance de régions comme le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Afghanistan, le Pakistan (MENAAP) et l'Afrique subsaharienne (SSA). La croissance a été principalement tirée par le commerce et les services logistiques, grâce au rôle clé du pays en tant que porte d'entrée maritime et plaque tournante pour les câbles sous-marins et les TIC régionales. Parmi les autres facteurs de croissance, citons la stabilité politique, des IDE importants axés sur les infrastructures portuaires et le rôle du pays en tant que plaque tournante de transit et de réexportation pour l'Éthiopie. La présence de bases militaires étrangères contribue également de manière significative à l'économie.

**Cependant, Djibouti reste confronté à des défis importants, liés à la dette, à la diversification et à la pauvreté.** Si le développement des infrastructures a été important et a eu un impact positif, il s'est fait au prix d'une dette extérieure élevée, qui s'élevait à 68,9 % du PIB en 2024. Les difficultés liées au service de la dette ont entraîné des arriérés et des négociations sont en cours avec les principaux créanciers, dont la Chine et l'Inde. En outre, la diversification économique reste limitée. Le secteur des services, dominé par les échanges avec l'Éthiopie, représente près de 78 % du PIB et emploie environ 93 % de la main-d'œuvre. Enfin, la pauvreté et le chômage restent élevés, près d'un cinquième de la population vivant en dessous du seuil international de pauvreté et le chômage reste élevé.

Figure ES.1

## Une croissance robuste du PIB



Source : Indicateurs du développement dans le monde, avril 2026.

Note : PIB = produit intérieur brut, MENAAP = Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan.

## Le développement du secteur privé nécessaire pour relever ces défis est entravé par des contraintes structurelles transversales

**L'environnement des affaires est entravé par le coût élevé de certains services publics, en particulier le coût de l'électricité.** Les coûts peuvent être extrêmement élevés — les tarifs commerciaux sont de 25 cents le kilowattheure (kWh), bien au-dessus de la moyenne de la région Afrique qui est de 14 cents par kWh. Ainsi, l'énergie reste le facteur de coût le plus important pour les entreprises opérant à Djibouti. En outre, le contrôle monopolistique de secteurs clés par des entreprises publiques, notamment les télécommunications, l'eau et l'électricité, entrave le bon fonctionnement des marchés et l'établissement de prix compétitifs.

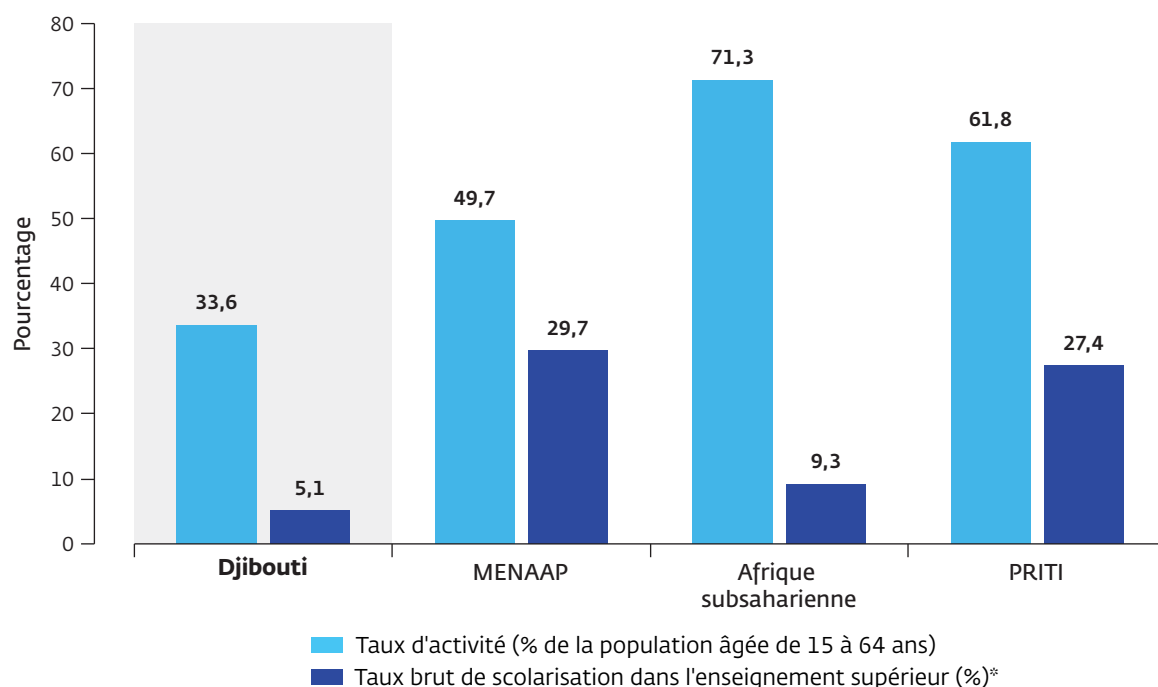
**L'accès à des terrains viabilisés reste un obstacle majeur.** Sauf dans les zones franches, les terrains viabilisés disponibles sont rares, inabornables et sont longs à obtenir. L'État, en tant que principal propriétaire de toutes les terres, les attribue sans les viabiliser et à bas prix par le biais d'un processus qui pourrait être amélioré du point de vue de la concurrence et de la transparence. Le système actuel se traduit par des opportunités d'investissement privé manquées et des pertes de revenus pour l'État. Le gouvernement est conscient des limites du cadre actuel et élabore actuellement une nouvelle « Politique Foncière Nationale ». Une fois finalisé et soumis au processus législatif, le projet actuel devrait moderniser la gouvernance foncière, améliorer la sécurité foncière et répondre aux pressions foncières urbaines et rurales.

**L'accès au financement est limité, en particulier pour les TPME, y compris les entreprises appartenant à des femmes.** Cela s'explique par des possibilités de garantie limitées, la faiblesse des droits des créanciers et le manque d'informations fiables sur les emprunteurs, autant de facteurs qui accroissent les risques de prêt et renforcent l'aversion au risque des banques. Les efforts actuels visant à renforcer l'intermédiation du secteur bancaire, tels que le Fonds de garantie de Djibouti (FOGAD), la réforme des transactions garanties et du crédit-bail, les systèmes d'information sur le crédit (la Centrale des Risques) et le développement de la fintech, sont prometteurs, mais doivent être accélérés pour avoir un impact significatif. Cela se produit dans un contexte où il n'existe pas de marché financier actif et où les banques dominent le système financier, représentant environ 97,5 % du total des actifs. Dans l'ensemble, le crédit bancaire reste onéreux, en particulier pour les financements à long terme.

**Les faibles niveaux de qualification et les coûts de main-d'œuvre entravent l'activité économique (figure ES.2).** Les employeurs du secteur privé formel mentionnent souvent l'existence d'un déficit de compétences parmi les demandeurs d'emploi djiboutiens.

Figure ES.2

## Le taux d'activité et le niveau d'instruction restent faibles



Source : Données de septembre 2025, Indicateurs du développement dans le monde.

Note : PRITI = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; MENAAP = Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan.

\* Pour Djibouti, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur est fondé sur les données de 2011, dernière année disponible.

Cela peut s'expliquer par le fait que le niveau global d'éducation de la main-d'œuvre reste limité (50,6 pour cent des travailleurs occupés n'ont pas d'éducation formelle et la part de la population ayant fait des études supérieures est faible). En outre, une part importante des chômeurs est titulaire d'un diplôme du secondaire ou de l'enseignement supérieur et ne trouve pas d'emploi, ce qui suggère (outre le problème du volume de postes disponibles) l'existence d'une inadéquation des compétences sur le marché du travail. Les coûts de la main-d'œuvre peuvent également décourager les activités à forte intensité de main-d'œuvre, comme dans le secteur manufacturier. Le secteur public, qui offre une titularisation et des salaires relativement élevés, attire la majorité des travailleurs djiboutiens ayant au moins un niveau d'éducation secondaire, laissant moins de travailleurs qualifiés pour le secteur privé formel, ce qui augmente probablement les coûts de main-d'œuvre pour ces employés. Les efforts actuels d'amélioration du système éducatif doivent être poursuivis pour réduire le problème.

## Pour maintenir sa forte croissance, Djibouti doit diversifier son économie afin de favoriser l'investissement et la création d'emplois

**Le présent DPSP a donc identifié trois sous-secteurs dans lesquels l'investissement privé peut être stimulé par des mesures de politique économique concrètes visant à éliminer des obstacles clé.** La sélection des secteurs a suivi un processus rigoureux et systématique qui comprenait une analyse d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, sous réserve de disponibilité, et des consultations avec les parties prenantes, y compris des entretiens avec des investisseurs privés, des entreprises, des experts techniques, des décideurs et des partenaires de développement. Reconnaissant qu'un élément de jugement est en jeu, cette sélection n'est pas censée être exhaustive. Elle vise plutôt à faciliter une analyse ciblée et l'élaboration de recommandations concrètes. Les secteurs retenus sont l'énergie solaire hors réseau, les centres de données et le tourisme. Ces secteurs correspondent aux principales caractéristiques économiques de Djibouti.

Le potentiel d'investissement à Djibouti est fortement lié aux caractéristiques spécifiques de son économie, tandis que le succès de l'attraction d'investissements au niveau sectoriel dépend de la résolution des contraintes transversales et des problèmes spécifiques au secteur.

### Solaire hors réseau

**Le mix énergétique de Djibouti repose sur des sources d'énergie thermique, fioul lourd et diesel, mais aussi de plus en plus sur la production d'énergie renouvelable.** Malgré les importations actuelles d'énergie propre en provenance d'Éthiopie et la prédominance des combustibles fossiles (en particulier pendant la saison chaude), Djibouti s'est fixé un objectif louable et ambitieux de produire 100 % de son électricité à partir de sources d'énergie vertes d'ici 2035. Pour atteindre cet objectif, Djibouti a lancé une série de projets et de partenariats stratégiques axés sur le développement des énergies renouvelables.

**L'un des principaux défis auxquels Djibouti est confronté est le coût élevé de l'électricité, qui affecte considérablement la compétitivité et la performance de tous les secteurs économiques.** La tarification de l'électricité reste un problème systémique qui freine le développement industriel et limite la croissance économique au sens large. La stratégie à long terme du pays se concentre à juste titre sur l'amélioration de la stabilité du réseau, la réduction de la consommation du secteur public et des non-paiements, ainsi que la mise en œuvre d'une réforme tarifaire pour faire baisser les prix de l'électricité. Il faudra toutefois du temps pour que ces réformes se concrétisent.

**Il existe actuellement des lacunes critiques dans l'approvisionnement en énergie et son accessibilité financière qui offrent une opportunité évidente pour des solutions énergétiques décentralisées, en particulier pour les applications industrielles.** Les énergies renouvelables décentralisées, telles que les systèmes solaires captifs ou hybrides, peuvent contribuer à alléger le coût immédiat pour les secteurs productifs tout en contribuant à la diversification énergétique et à la résilience.

**Les solutions solaires hors réseau suscitent un vif intérêt.** Plusieurs installations ont été déployées par des investisseurs privés entre 2022 et 2025 pour réduire les coûts de l'électricité. Ensemble, ces installations représentent une capacité solaire hors réseau d'environ 10 mégawatts. D'autres installations solaires sont en préparation, notamment celles de Wingu Africa et du Sheraton, ainsi que des installations dans des zones touristiques près du lac Abbe, de la forêt de Day et des îles Moucha.

**Les investisseurs dans le secteur se heurtent toutefois à de nombreuses contraintes qui entravent leur capacité à faire des affaires.** Sans surprise, l'accès au financement pour les projets solaires hors réseau est difficile. Les banques opérant à Djibouti s'intéressent généralement peu au secteur, en grande partie à cause du nombre limité d'opportunités bancables et d'une connaissance limitée du secteur. En outre, les retards dans l'obtention des produits nécessaires aux installations, tels que les panneaux et accessoires photovoltaïques, peuvent être longs et compromettre l'achèvement des projets. Cependant, fait notable, certaines banques manifestent aujourd'hui un intérêt et financent des importations de panneaux solaires depuis le début des années 2020.

Les principaux obstacles à l'investissement privé dans le secteur sont les suivants :

- **Des contraintes réglementaires.** Les faibles limites de capacité d'autoproduction restreignent l'adoption de solutions solaires commerciales hors réseau, car de nombreux systèmes dépasseraient ces limites. En outre, l'absence d'accord d'achat d'électricité ou de tarif de rachat clair limite les incitations à rediriger l'énergie excédentaire vers le réseau principal.
- **Des faiblesses institutionnelles.** La création récente de l'Autorité de régulation multisectorielle de Djibouti (ARMD) est une étape positive pour le marché, mais l'autorité n'a pas encore sa pleine capacité opérationnelle. De même, l'Agence Djiboutienne des Normes et de la Qualité (ADN) est naissante et dispose de moyens techniques limités. Ces deux organismes clés ne sont pas encore en mesure d'assurer la surveillance requise du marché.
- **Manque de compétences.** La disponibilité limitée de professionnels formés dans le domaine des énergies renouvelables ralentit l'élaboration des projets et accroît la dépendance à l'égard d'une expertise étrangère coûteuse.

Pour favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur, Djibouti pourrait envisager de relever les limites de la capacité d'autoproduction, de clarifier les procédures d'achat d'électricité et les tarifs de rachat, de renforcer les deux principales institutions de réglementation qui supervisent le marché (ARMD et ADN) et de soutenir le développement des compétences par le biais de la formation et de politiques de permis de travail ajustées.

Il est estimé que la mise en œuvre de ces mesures pourrait générer jusqu'à 395 millions de dollars d'investissements et créer 8 700 emplois sur cinq ans.

## Centres de données

**Djibouti abrite huit câbles sous-marins opérationnels, qui sont des catalyseurs essentiels du développement des centres de données.** Cependant, le développement des centres de données reste limité, les deux installations principales étant presque pleinement utilisées.

**D'autres centres de données sont en cours de développement.** Djibouti Telecom (DT) achève la construction d'une nouvelle installation dans le quartier de Ras Dika, dans la capitale, qui servira également de point d'atterrissage pour le câble 2Africa. Une autre installation, Afridata Park, est en cours de développement par un groupe d'investisseurs locaux, mais la construction n'a pas encore commencé. Une troisième initiative de centres de données a été annoncée en 2024 par le fournisseur panafricain Pan Africa Internet Exchange et le Fonds souverain de Djibouti, mais la construction n'avait pas encore commencé fin 2025.

**Les centres de données basés à Djibouti constituent un marché de capacité terrestre établi pour les opérateurs africains qui cherchent à diversifier leurs options de capacité vers des hubs européens.** La demande de bande passante internationale en Afrique de l'Est est forte, alimentée par l'explosion du trafic Internet, l'expansion mondiale des fournisseurs avec des points de présence locaux et une demande croissante provenant de besoins en matière de cloud computing et d'intelligence artificielle. Au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, qui font partie des principaux marchés Internet de la région, l'utilisation de la capacité a été multipliée par trois à cinq au cours des trois dernières années.

**La position de Djibouti à l'intersection de plusieurs pays et son émergence en tant que plaque tournante d'interconnectivité pour le trafic Internet régional offrent un large éventail d'opportunités aux investisseurs privés en amont et en aval de la chaîne de valeur des centres de données.** Il s'agit notamment du développement et de la construction de nouveaux centres de données neutres vis-à-vis des opérateurs, de la fourniture d'énergie renouvelable pour alimenter les centres de données, du

développement de plateformes d'échange Internet, de la fourniture de services cloud et de la revente de capacité Internet.

**Cependant, le secteur des TIC de Djibouti reste très concentré.** Bien que de nouvelles licences aient été attribuées à deux fournisseurs du secteur privé, TO7 et Afrifiber, l'entreprise publique Djibouti Telecom (DT) reste l'acteur dominant. En particulier, DT reste le principal fournisseur de capacité de transit par protocole Internet (IP) pour les clients de Djibouti. Bien que TO7 ait obtenu une licence pour offrir des services internationaux de bande passante, la société n'avait pas encore commencé à vendre de la capacité de vente en gros internationale à la mi-2025. Cette concentration du marché s'est traduite par des prix de capacité élevés (figure ES.3), au moins deux fois plus élevés que les prix de la capacité à Mombasa, au Kenya, l'autre hub de câbles sous-marins d'Afrique de l'Est.

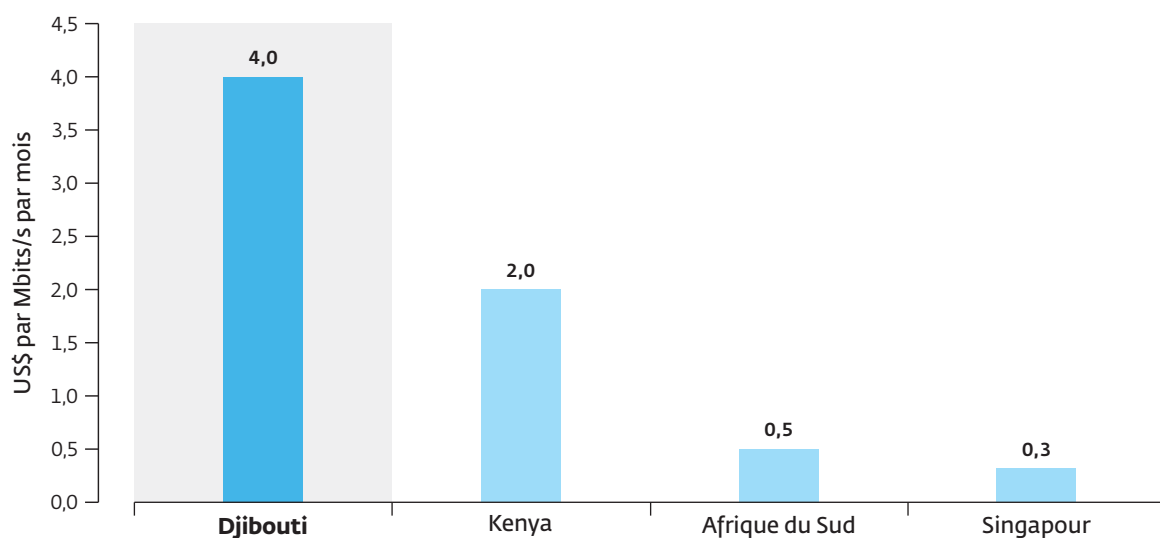
Les principaux obstacles à l'investissement privé dans le secteur sont les suivants :

- La visibilité et transparence limitée du processus d'octroi de licences pour les centres de données, combiné à l'absence d'un cadre réglementaire clair pour les opérations de ces centres, découragent l'investissement privé et rallongent les délais de développement des projets.

Figure ES.3

## Les prix de gros de la bande passante Internet sont élevés par rapport à d'autres centres de connectivité numérique

Djibouti par rapport à des marchés clé



Sources : Basé sur les recherches de la mission du DPSP (Djibouti) ; Xalam Analytics (Kenya et Afrique du Sud) ; Telegeography (Singapour).

Note : Mbits/s = mégabits par seconde. La tarification est basée sur une capacité minimale de 1 gigabit par seconde.

- La flexibilité limitée dans l'approvisionnement en énergie limite la capacité des exploitants de centres de données à alimenter leurs installations, dans un contexte de coûts d'électricité élevés et de capacité limitée du réseau public.
- Une entreprise publique exerce un contrôle de facto sur le marché de gros de la capacité Internet, tandis que l'accès aux stations d'atterrissage des câbles de Djibouti reste très limité.

**Pour réaliser tout le potentiel du secteur, les autorités devraient mettre en œuvre des mesures clés.** L'adoption du Code du numérique de 2025 est bienvenue, susceptible de soutenir le développement du marché et de promouvoir la transformation numérique du pays. Il est très important de préparer et d'appliquer les décrets clés en vertu du nouveau Code afin de fournir un cadre clair pour l'octroi de licences et l'exploitation des centres de données, d'alléger les restrictions sur l'accès des fournisseurs locaux à l'atterrissage des câbles sous-marins et aux points d'échange Internet, et de permettre aux producteurs indépendants d'énergie solaire privés de vendre de l'électricité directement aux utilisateurs des centres de données à un prix librement négocié. De telles mesures permettraient de débloquer davantage d'investissements privés dans le secteur.

Au total, les investissements cumulés potentiels dans la construction et l'extension de centres de données au cours des cinq prochaines années pourraient aller de 160 à 240 millions de dollars. Le nombre potentiel d'emplois directs, indirects et induits créés dans le secteur pourrait varier de 700 à 1 300 emplois.

## Tourisme

**Le secteur touristique de Djibouti est tiré par les arrivées hors loisirs, principalement liées à son secteur maritime et aux bases militaires étrangères.** En 2012, 47 % des visiteurs ont cité des raisons professionnelles et professionnelles comme motivation de leur voyage. Le tourisme de loisirs, qui représente environ 25 % des arrivées, reste très saisonnier et est tiré par les touristes français, qui représentent plus de 40 % des arrivées de loisirs, avec un intérêt croissant des visiteurs américains et chinois lié à la présence militaire de leurs pays.

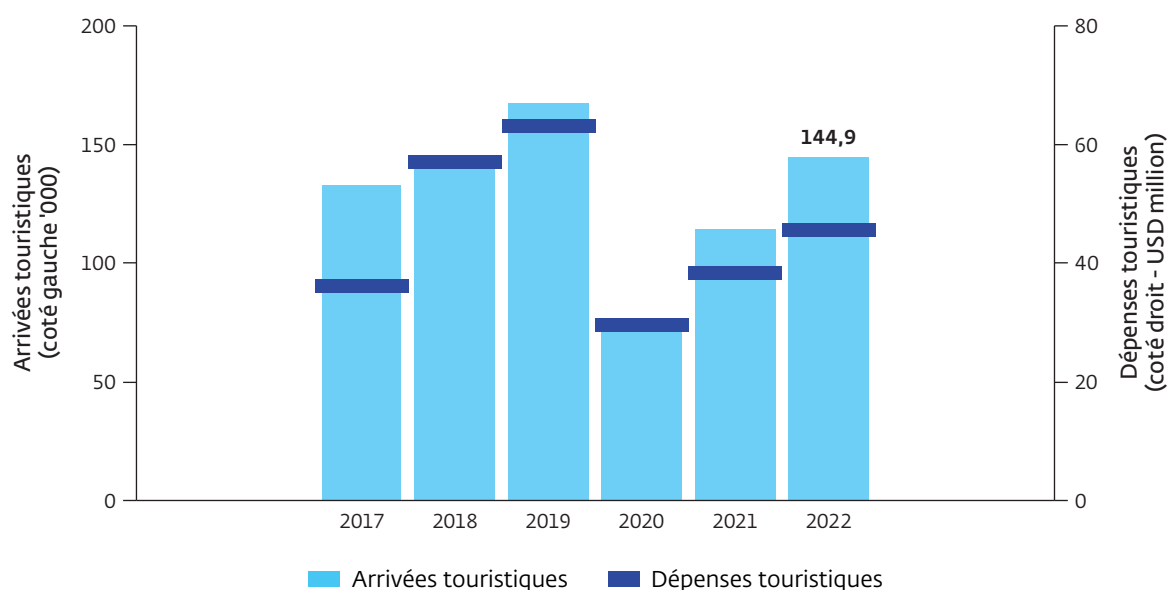
**Djibouti présente des attractions naturelles uniques et une particularité culturelle qui offrent un fort potentiel pour combiner le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires.** Parmi les sites naturels emblématiques figurent le Lac Assal, point le plus bas du continent africain, les massifs du Goda et du Mabla, particulièrement adaptés aux activités de randonnée, ainsi que le parc national de la Forêt de Day, reconnu pour la diversité et le caractère unique de sa flore et de sa faune. Le pays abrite également d'autres sites

d'exception, tels que le volcan Ardoukoba, les formations calcaires spectaculaires du Lac Abbé, les récifs coralliens du golfe de Tadjourah, ainsi que les eaux limpides entourant des îles comme l'île Moucha, offrant des opportunités prisées d'écotourisme, notamment l'observation et la nage avec les requins-baleines. Cependant, l'infrastructure routière vers ces sites est insuffisante et les installations de base pour les visiteurs - notamment des zones ombrées, l'eau, l'interprétation, la signalisation directionnelle, et les installations sanitaires - font encore défaut. Le patrimoine multiethnique et les traditions côtières de Djibouti constituent une base culturelle authentique mais commercialement sous-développée qui pourrait renforcer sa position touristique si elle était organisée de manière respectueuse et inclusive. Le pays bénéficie également d'une bonne accessibilité géographique. La proximité de pôles régionaux, notamment la République Arabe d'Égypte, l'Éthiopie et les Émirats Arabes Unis, ainsi que des vols régionaux courts offrent la possibilité de voyages supplémentaires et d'itinéraires de courte durée.

**Djibouti dispose d'un potentiel inexploité dans le segment des réunions et des événements professionnels et de tourisme d'affaires, ainsi que de tourisme culturel et axé sur la nature, et pourrait tirer parti de récentes tendances mondiales du voyage pour attirer davantage de visiteurs.** Tout d'abord, la demande d'expériences de voyage passionnantes s'est intensifiée dans tous les segments du marché mondial ces dernières années. L'internet aide les voyageurs à identifier les activités immersives qui répondent à leurs intérêts variés, tandis que les médias sociaux créent un effet d'entraînement qui a

Figure ES.4

## Estimation des arrivées de touristes à Djibouti



Source : Données de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies.

contribué à faire des « expériences » de puissants moteurs de décision : la possibilité d'un moment de voyage qui change leur vie motive les gens à réserver un voyage et à choisir une destination. Deuxièmement, les voyageurs empruntent non seulement des itinéraires très fréquentés, mais font également des détours pour découvrir de nouveaux endroits. Ces destinations de détour sont moins connues mais valent la peine d'être incluses dans un itinéraire, que ce soit en complément ou en tant que destination principale. Djibouti, avec ses expériences distinctives basées sur la nature et son statut de destination de « neuve » moins connue, pourrait bénéficier de ces tendances.

Les principaux obstacles à l'investissement privé dans le secteur sont les suivants :

- *Le régime d'octroi de licences* ne permet pas d'organiser correctement les aménagements dans des zones touristiques, ce qui a conduit à des zones à la fois trop regroupées et dispersées. Cela a un impact négatif sur la faisabilité des projets et la compétitivité, limitant ainsi l'attrait du secteur pour les investissements.
- *Le manque de compétences de la main-d'œuvre nationale* conduit à une dépendance à l'égard du personnel étranger spécialisé, qui est lourdement imposé. Cela augmente les coûts d'exploitation et limite la capacité de l'industrie à améliorer les normes opérationnelles.
- *La disponibilité limitée de données sur le tourisme* entrave la planification des investissements et l'analyse de la rentabilité.

**Pour favoriser l'investissement et la création d'emplois, les autorités pourraient mettre en œuvre des améliorations réglementaires, notamment l'introduction de licences spécifiques à chaque site qui précisent les capacités de développement et les activités autorisées, et la mise en place de processus clairs pour les propositions d'investissement non sollicitées.** Ils peuvent également soutenir davantage le développement des compétences par le biais de formations et d'ajustements des politiques relatives aux permis de travail, ainsi que mettre en place un système de données et de statistiques sur le tourisme accessible au public et régulièrement mis à jour pour éclairer les décisions en matière de politiques et d'investissements.

L'impact estimé de ces mesures serait de l'ordre de 66 à 180 millions de dollars d'investissements privés. Ces mesures créeraient environ 2 600 emplois dans le tourisme.

Le tableau ES.1 résume les recommandations du rapport. L'énergie étant un facteur clé des coûts pour l'économie, les politiques liées à l'énergie et au segment de l'énergie solaire hors réseau devraient recevoir une attention prioritaire. Toutes choses égales par ailleurs, ces politiques soutiendraient également le développement des centres de données et le tourisme.

## Résumé des recommandations

| Contraintes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Actions recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Solaire hors réseau</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><i>Rationalité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des lacunes dans l'approvisionnement énergétique et l'accessibilité financière offrent une opportunité claire pour des solutions énergétiques décentralisées, en particulier pour les applications industrielles.</li> <li>Les énergies renouvelables décentralisées, telles que les systèmes solaires captifs ou hybrides, peuvent contribuer à alléger le coût immédiat pour les secteurs productifs tout en contribuant à la diversification énergétique et à la résilience.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><b>1. Contraintes réglementaires</b></p> <p>Les faibles limites de capacité d'autoproduction limitent l'adoption commerciale de l'énergie solaire hors réseau. En outre, l'absence d'un accord d'achat d'électricité clair (Accord d'Achat d'Electricité - AAE) ou d'un cadre de tarification de rachat limite les incitations à injecter l'excédent d'énergie dans le réseau.</p>                                                                                                                                                                       | <p><b>1a.</b> Augmenter la limite de capacité d'autoproduction en actualisant le décret n° 2019-025/PR/MERN afin d'établir des valeurs limites de capacité révisées pour les installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.</p> <p><b>1b.</b> Clarifier la procédure d'AAE en actualisant les décrets n° 2019-013/PR/MERN et 2019-026/PR/MERN afin d'établir les frais de dossier, les redevances annuelles de concession et les licence pour les producteurs indépendants d'électricité.</p>                                     |
| <p><b>2. Faiblesses institutionnelles</b></p> <p>L'organisme de réglementation, l'ARMD, n'a pas toutes ses capacités opérationnelles, tandis que l'agence d'assurance qualité, l'ADN, en est à ses débuts et dispose de ressources techniques limitées. Ces deux organismes clés ne sont pas encore en mesure d'assurer la surveillance requise du marché.</p>                                                                                                                                                                                              | <p><b>2a.</b> Mettre à jour la loi n° 74/AN/20/8 ème L pour permettre à l'ARMD de 1) réglementer les activités des auto producteurs ; 2) superviser les autorisations, licences et concessions aux opérateurs privés ; et (3) élaborer un cadre pour les prix d'achat et les règles de prix.</p> <p><b>2b.</b> Fournir une assistance technique à l'ADN pour accélérer l'élaboration ou l'adoption de normes internationales pour les équipements liés aux énergies renouvelables et pour élaborer un cadre d'assurance qualité pour les systèmes solaires.</p> |
| <p><b>3. Manque de compétences</b></p> <p>La disponibilité limitée de professionnels formés dans le domaine des énergies renouvelables ralentit l'élaboration des projets et accroît la dépendance à une expertise étrangère coûteuse.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p><b>3.</b> Réviser l'article 2 de la loi n° 28/AN/13/7ème L de 2013 pour réduire le coût annuel des permis de travail dans le secteur (niveau précédent de 112 dollars). Cette révision devrait obliger les employeurs à mettre en place des programmes de formation efficaces pour le personnel local afin d'assurer le transfert de connaissances. La conformité doit être vérifiée au moyen d'un mécanisme approprié, et des sanctions doivent être appliquées lorsque le transfert de connaissances requis n'a pas eu lieu.</p>                           |

(l'encadré continue à la page suivante)

Tableau ES.1

## Résumé des recommandations (suite)

| Contraintes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Actions recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Centres de données</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <i>Rationalité</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'emplacement stratégique de Djibouti et son émergence en tant que plaque tournante de l'interconnectivité pour le trafic Internet régional offrent un large éventail d'opportunités aux investisseurs privés en amont et en aval de la chaîne de valeur des centres de données.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>1. Manque de visibilité et de transparence dans le processus d'octroi de licences pour les centres de données, ainsi que l'absence d'un cadre réglementaire clair pour l'exploitation des centres de données, ont découragé l'investissement privé et allongé le développement de projets.</b>                                                       | <b>1.</b> Mettre en œuvre les dispositions de l'article 189 du Code du numérique de Djibouti en élaborant un cadre clair pour l'octroi de licences et l'exploitation des centres de données à Djibouti. Ce cadre devrait définir les conditions d'octroi de licences aux centres de données, établir des procédures d'octroi de licences et une liste des exigences applicables (« cahier des charges ») pour les titulaires de licence.                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>2. Les opérateurs de centres de données manquent de flexibilité pour sécuriser l'énergie nécessaire à l'alimentation de leurs installations, dans un contexte de coûts d'électricité élevés et de capacité limitée du réseau public.</b>                                                                                                             | <b>2.</b> Élaborer des directives d'application de la loi n° 90/15/7 de 2015 sur la libéralisation du secteur de l'énergie afin de permettre aux producteurs indépendants privés d'énergie éolienne et solaire de vendre de l'électricité directement aux utilisateurs de centres de données à des prix librement négociés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>3. Une entreprise publique exerce un contrôle de facto sur le marché de gros de la capacité Internet, tandis que l'accès aux stations d'atterrissage des câbles de Djibouti reste très limité.</b>                                                                                                                                                   | <b>3a.</b> Donner la priorité à l'élaboration de décrets d'application de l'article 230 du Code du numérique de Djibouti concernant l'accès des fournisseurs aux points d'atterrissage des câbles sous-marins.<br><br><b>3b.</b> Donner la priorité à l'élaboration de directives d'application de l'article 231 du Code du numérique de Djibouti relatives à l'accès des fournisseurs aux points d'échange Internet situés à Djibouti.<br><br><b>3c.</b> Élaborer des directives d'application en vertu des articles 212 à 218 du Code du numérique de Djibouti relatives à l'interconnexion des réseaux et à l'accès des fournisseurs aux réseaux internationaux de fibre optique. |

(l'encadré continue à la page suivante)

Tableau ES.1

## Résumé des recommandations (suite)

| Contraintes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Actions recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tourisme</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <i>Rationalité</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les attractions naturelles uniques et la spécificité culturelle de Djibouti offrent la possibilité de combiner le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires.</li> <li>• Djibouti dispose d'un potentiel inexploité dans le segment des réunions et des événements professionnels, du tourisme d'affaires, ainsi que de tourisme culturel et axé sur la nature.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>1. Le régime d'octroi de licences ne réglemente pas correctement les aménagements dans les zones touristiques de grande valeur.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>1a.</b> Mettre en place des licences touristiques spécifiques aux sites pour les concessions, conformément à la nouvelle loi de 2025, définissant la capacité et le type de développement autorisés sur chaque site ou zone déterminée.<br><br><b>1b.</b> Mettre en place un processus clair d'évaluation et de validation des propositions d'investissement spontanées, intégrant des directives précises de communication et de consultation des parties prenantes.<br><br><b>1c.</b> Etendre la portée de la réglementation sur les licences de camps/campings pour inclure officiellement les campings et les hébergements temporaires saisonniers proposés par les opérateurs. |
| <b>2. Le manque de compétences oblige à faire appel à du personnel étranger spécialisé, qui est lourdement taxé, ce qui augmente les coûts d'exploitation.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>2.</b> Réviser l'article 2 de la loi n° 28/AN/13/7ème L de 2013 pour réduire le coût annuel des permis de travail dans le secteur (niveau précédent de 112 dollars). Cette révision devrait obliger les employeurs à mettre en place des programmes de formation efficaces pour le personnel local afin d'assurer le transfert de connaissances. La conformité doit être vérifiée au moyen d'un mécanisme approprié, et des sanctions doivent être appliquées lorsque le transfert de connaissances requis n'a pas eu lieu.                                                                                                                                                         |
| <b>3. Une insuffisance de données qui fait obstacle à la planification des investissements et à l'analyse de la rentabilité pour le tourisme d'affaires et de loisir.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>3.</b> Mettre en place un système de données et de statistiques à jour, accessible au public.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

© International Finance Corporation 2026. Tous droits réservés.  
2121 Pennsylvania Avenue, N.W.  
Washington, D.C. 20433  
Internet: [www.ifc.org](http://www.ifc.org)

Le contenu du présent document est protégé par le droit d'auteur. La reproduction ou la distribution partielle ou intégrale du présent document sans autorisation préalable peut constituer une infraction à la législation en vigueur. IFC ne garantit en aucun cas l'exactitude, la fiabilité, ou l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, ni les conclusions ou prises de position présentées, et décline toute responsabilité ou obligation pour toute erreur ou omission (y compris mais sans s'y limiter, les erreurs typographiques et techniques) qui pourrait y figurer ou en découler.

**Crédits photos :** *Couverture* : Adobe Stock/Matyas Rehak.

**Conception graphique :** Patrick Ibay, <https://www.designed-for-humans.com/>.



**WORLD BANK GROUP**

THE WORLD BANK  
IBRD • IDA

**IFC**

International  
Finance Corporation

**MIGA**

Multilateral Investment  
Guarantee Agency

SCANNER POUR  
TÉLÉCHARGER

